# Geotags: notice d'utilisation n°1 (carte des EAJE)

# Contexte

Cet outil est proposé par la DRAAF ALPC dans le cadre d'un **travail partenarial d'amélioration de la géolocalisation des établissements** cités à l' <u>Article L253-7-1</u> du code rural et de la pêche maritime (CRPM) et dans l'arrêté préfectoral fixant les mesures destinées à préserver les lieux et établissements accueillant des personnes vulnérables du risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques (<u>Arrêté Préfectoral du 22/04/2016</u>). Il est destiné en premier lieu aux administrations territoriales concernées par la thématique de la cartographie présentée.

La présente carte s'intéresse ainsi à la localisation des **EAJE** (établissements d'accueil de jeunes enfants) : **crèches, haltes garderies et maisons d'assistantes maternelles**.

Une pré-localisation des établissements a été effectuée à partir de fichiers d'adresses transmis par les services de la Protection M....Infantile du Conseil Départemental 33. Cette première localisation peut cependant comporter des manques ou approximations incompatibles avec le niveau de précision requis par la réglementation, c'est pourquoi la mobilisation des acteurs de terrain concernés est sollicitée pour vérifier la représentation de l'implantation des établissements.

D'utilisation très intuitive, l'outil propose de vérifier ou modifier l'implantation des établissements cartographiés en leur affectant un "tag"qualifiant la pré-localisation.

NB : D'autres cartes pourront être proposées ultérieurement sur d'autres thèmes, par exemple pour localiser les centres de loisirs ou les aires de jeux des parcs et jardins ouverts au public.

# **Utilisation**

L'outil ne requiert aucune technicité ni pré-requis particuliers, si ce n'est une **bonne connaissance du terrain** et la capacité à se repérer sur une carte. La coloration des tags (voir ci-dessous) permet de suivre l'avancée du travail.

Accéder à l'application : Connection via l'URL communiquée aux contributeurs, de la forme : https://geotags.mapkiwiz.fr/a09[...]/login

	ensuite invités à <b>s'identifier par une adresse mail valide</b> qui sultérieurs au besoin, ou de retrouver un mot de passe oublié :
	Accéder à l'application
	IDENTIFIANT
	Nom d'utilisateur ou email
	Je n'ai pas de compte
	MOT DE PASSE
	•••••
	J'ai oublié mon mot de passe
	S'identifier
un nouvel utilisateur (d	cilisation, cliquer sur "Je n'ai pas de compte" permet de créer ef copie d'écran ci-contre) cliquer sur "J'ai oublié mon mot de passe" enverra, à l'adresse

mail enregistrée lors de l'identification, toute instruction utile pour le re-générer.



# Naviguer dans la carte et choisir les fonds de plan.

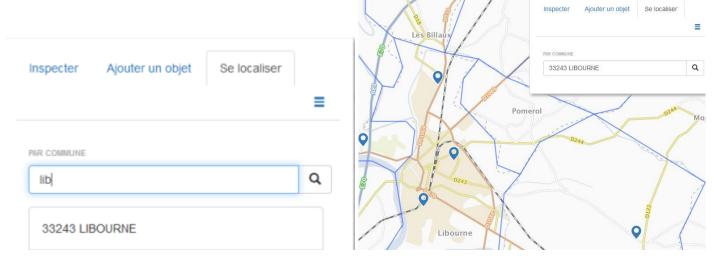
Une fois authentifié, le contributeur accède à la **cartographie** générale (1) des établissements à vérifier, et au **menu** de l'application (2). En passant la souris sur un objet, une **info-bulle** (3) apparaît avec le nom de l'objet.

Page 2 sur 4



AVANT de valider ou déplacer un objet, le contributeur est d'abord invité à visualiser le plus précisément possible l'objet dans son environnement, comme proposé ci-dessous.

Le contributeur peut d'abord **se positionner** sur **la commune** de son choix : l'item "Se localiser" du menu permet de zoomer et centrer la carte sur la commune recherchée.



Le **Zoom** et le **Déplacement** dans la carte s'effectuent ensuite classiquement, au moyen de la souris (zoom via mollette) ou du pavé tactile ; le déplacement s'effectue en "tirant" la carte dans la direction souhaitée.).

NB : Pour changer de commune (ou revenir sur une vue générale de la commune après moults zooms ou déplacements), il suffit d'effacer la précédente recherche et (re)saisir le nom de la commune recherchée.

Par défaut, la cartographie présente les limites communales superposées à un fonds de plan IGN : <u>la précision du plan s'adapte au niveau de zoom j</u>usqu'à visualisation des noms de rue.

Selon le niveau de zoom, cette combinaison peut s'avérer plus ou moins pertinente : le contributeur peut alors choisir **de modifier les couches et fonds de plan affichés et/ou leur combinaison**, par exemple pour visualiser les <u>n° de voie</u> grâce à la couche du réseau routier (utile pour vérifier ou rectifier une adresse), et/ou visualiser le <u>parcellaire cadastral</u>, et/ou visualiser le contexte environnemental à l'aide de la <u>photographie aérienne</u> (orthophoto IGN)

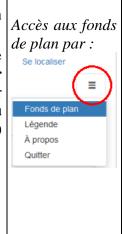
... D'autres combinaisons peuvent être choisies parmi celles ci :

#### Couches de données :

- Limites communales
- Plan cadastral
- > Registre parcellaire graphique 2012
- Réseau routier

#### Fonds de plan:

- ➤ Plan IGN
- Orthophoto IGN (2012)
- OpenStreet Map
- Stamen Toner Lite (intérêt ici limité)



#### **Exemples**:

Zoom maxi sur " Multi-accueil Ptits Gribouilles" à Illats, avec différentes combinaisons de fonds cartos

Limites communales + Plan IGN





Page 3 sur 4







### **Commentaires:**

La couche **réseau routier** est intéressante pour visualiser les <u>adresses</u> ( $n^{\circ}$  en rouge) et les <u>noms de voies</u>, et se situer sur les **photos aériennes** indispensables pour contextualiser l'<u>environnement</u> de l'établissement.

La couche du **plan cadastral** sert à visualiser les <u>limites de parcelles.</u> La couche **OpenStreetMap** peut être ponctuellement plus riche en

La couche **OpenStreetMap** peut être ponctuellement plus riche e informations que le fonds IGN, mais cela est très variable.

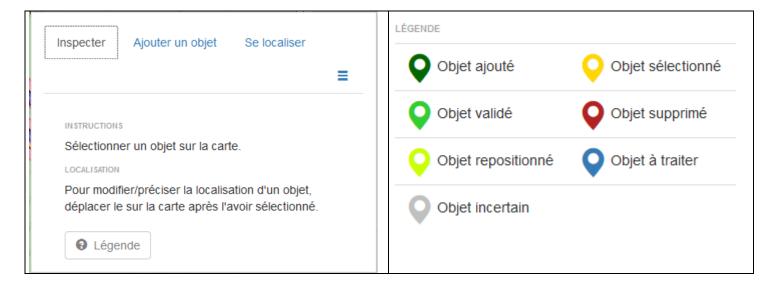
Par exemple ici, la localisation de la crèche "les Ptits gribouilles" est indiquée sur le fonds OpenStreetMap ce qui sera une aide très utile au repositionnement de cet établissement dont la pré-localisation selon la seule adresse du lieu-dit est beaucoup trop imprécise eu égard à la précision requise (cf "tag" bleu sur la carte)...

La couche du **registre parcellaire graphique** (RPG) représente la culture dominante d'un ilôt déclaré à la campagne PAC2012, <u>cf légende RPG 2012</u>

La couche Stamen Toner Lite est une présentation allégée du territoire en N&B

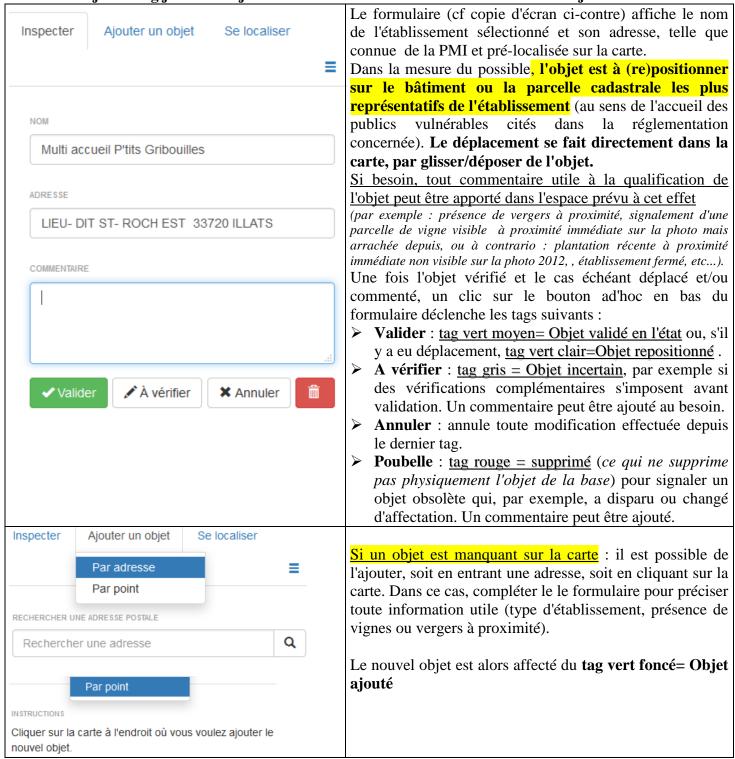
## Vérification d'un établissement :

Une fois l'établissement bien contextualisé, il est alors possible de passer à la phase de qualification par tags : "Tagger" un établissement, c'est lui affecter un code couleur porteur de sens qui permettra de qualifier la base de données : par défaut tous les établissements sont d'abord affectés d'un tag "bleu" = Objet à traiter.



#### La procédure de traitement d'un objet est la suivante :

# Clic sur l'objet => tag jaune = Objet sélectionné => ouverture du formulaire de l'objet en édition



# Fin de campagne

A la date de clôture de la campagne (13 juin 2016), il n'y aura plus de modification possible. Les contributions seront exportées dans un fichier directement utilisable sous SIG (incorporant tags , commentaires, mail du dernier contributeur ...) qui pourra alors être envoyé aux différents contributeurs, identifiés par leur adresse mail de login.

Ce fichier validé est indispensable pour une bonne identification des exploitants concernés par l'arrêté préfectoral cité en objet.

Toute question sur l'usage de l'application peut être adressée à :

mailto:muriel.malleret@agriculture.gouv.fr (prise en main de l'outil)

ou

mailto:sygrid.launes@agriculture.gouv.fr

(réglementation phytosanitaire et commentaires liés)